

CONSEIL DES QUARTIERS PALAIS ROYAL ET VENDOME REUNIS

Lundi 1er octobre 2018 à 18h45

Ecole élémentaire 11, rue d'Argenteuil – 75001 Paris

Elus présents

- Catherine MATHON, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations
- Marc MUTTI, Adjoint au Maire chargé des Finances, des équipements de proximité, de l'Urbanisme, de l'Espace public, de la Vitalité économique et de l'Emploi, de la Prévention, de la Sécurité et des affaires militaires

Ordre du jour

1. Point sur les travaux du groupe de travail sur l'avenir des Conseils de quartier
2. Nuisances, sûreté, sécurité
3. Résultat du vote du Budget participatif 2018
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h45.

1. POINT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DES CONSEILS DE QUARTIER

Lors de la réunion de concertation sur la fusion du lundi 11 juin à l'Hôtel de ville, la restitution des travaux du groupe de travail a été insatisfaisante. En effet, l'ordre du jour annoncé tardivement n'a fait l'objet d'aucune communication formelle et la lecture de la synthèse des travaux n'a malheureusement pas permis de révéler l'objectivité des propositions. Enfin, la présentation alternée des rapporteurs respectifs tous arrondissements confondus a donné le sentiment d'échanges diffus et d'une rencontre mal préparée.

Pour information, le groupe de travail avait rédigé la contribution suivante :

« Il est regrettable que les CDQ n'aient pas été préalablement consultés à l'occasion d'un référendum citoyen ou d'une votation citoyenne sur la fusion en cours des arrondissements centraux de Paris.

Quelle démocratie de proximité pour le futur secteur ?

Le maintien et l'amélioration de la proximité actuelle passent par les initiatives que voici :

- Maintenir les « petits déjeuners » mensuels avec le Maire qui sont des moments privilégiés de rencontre avec les riverains
- Mettre en place une permanence tournante du futur Maire dans les 4 arrondissements. Il en est de même des réunions itinérantes des CDQ
- Rendre en cas d'élection les bureaux de vote accessibles à pied
- Maintenir l'équité dans les modalités de répartition et d'utilisation des dotations accordées aux CDQ. Le nombre d'habitants ne doit pas être le critère représentatif à privilégier lorsqu'il s'agit d'apprécier ou d'estimer leurs besoins.

Quelle géographie des CDQ pour ce secteur ?

L'intérêt des CDQ Palais Royal et Vendôme serait de se rapprocher du CDQ Vivienne Gaillon, situé dans le 2^{ème} arrondissement.

Quels services publics pour la future Mairie de secteur et quelles utilisations pour les autres bâtiments ?

Il convient de baptiser les locaux délaissés « Maisons Communes ». Dans celles-ci devront être maintenus les permanences de l'ADIL et du Médiateur ainsi que la célébration des mariages. On pourrait aussi y héberger :

- un espace de « co-working » pour l'initiation au numérique
- des associations et fédérations caritatives
- des salles de conférence ouvertes aux parisiens ».

Il est souhaitable d'inviter un conseiller du quartier Vivienne Gaillon à participer à une prochaine réunion du groupe de travail. Pour rejoindre ce groupe de travail ou participer à ses futurs travaux, il convient d'adresser un courriel à Madame Agathe FAURE (agasha.faure@gmail.com).

Par ailleurs et pour rappel, la ville a organisé avant l'été dernier une conférence citoyenne sous l'égide de l'IFOP, à partir d'un panel de 40 habitants des 4 arrondissements centraux, tous inscrits sur une liste électorale. La restitution de celle-ci a abouti aux conclusions suivantes :

- Le projet de fusion ne constituerait pas une priorité pour les parisiens
- Une grande inquiétude planerait sur l'avenir de la relation de proximité avec les élus et les services de l'état civil
- Une spécialisation attendue des activités futures au sein des Mairies délaissées. Dans ce sens et sous l'hypothèse d'un vote favorable à la Mairie du 3ème comme Mairie de secteur, la Mairie du 4ème serait

dédiée aux associations et à la culture, celle du 2ème aux services sociaux et à la solidarité et enfin celle du 1er aux activités économiques et touristiques (co-working, salons, office du tourisme).

En définitive, à la suite de la votation citoyenne des 13 & 14 octobre, la Mairie du 3ème arrondissement a été choisie comme Mairie de secteur et ce secteur sera baptisée « Paris centre ». La réunion du 6 novembre portera sur la restitution du bilan de la votation et les grands axes du rapport de la conférence des arrondissements. Ce rapport sera prochainement diffusé pour avis.

NUISANCES, SURETE, SECURITE

Le principe d'une visite mensuelle des quartiers de l'arrondissement où sont localisées les difficultés récurrentes, en compagnie du commissaire divisionnaire de police, de quelques unités de la police administrative et de Marc MUTTI a depuis lors été initié.

On citera comme lieux visités la place du Marché Saint Honoré et la place Gomboust où ont été signalées des nuisances olfactives, sonores et acoustiques provenant d'un restaurant ainsi qu'un dépassement de terrasse. Mais également la rue Castiglione, la rue de l'Echelle et la place André Malraux qui se sont révélées très encombrées. A la lumière des signalements rapportés, les difficultés suivantes y sont recensées :

- Saturation de la place André Malraux par les cars de touristes internationaux
- Vacarme assourdissant des coups de klaxons localisés sur le tronçon de la rue Saint Honoré entre la rue des Pyramides et la rue de l'Echelle (panneau d'interdiction peu visible sur le feu tricolore)
- Stationnement gêné par la présence de clients sortant de la boîte de nuit située à proximité.

A toutes fins utiles, il convient de porter tout signalement illustré de photos, vidéo ou audio à l'attention de Marc MUTTI ou de Catherine MATHON, en vue d'une intervention rapide, voire de porter plainte auprès du commissariat de police pour déclencher l'ouverture d'une instruction judiciaire. Par ailleurs, la nouvelle responsable des agents de surveillance de Paris (ASP) pour les 1-2-3-4ème arrondissements a été fortement encouragée à inscrire la verbalisation en tête de ses priorités. Enfin, une nouvelle demande de déplacement du panneau d'interdiction, situé dans la rue de l'Echelle sera faite.

Les ASP disposent des mêmes prérogatives que leurs homologues de la police municipale. Depuis le 1er janvier, ils dépendent de la ville et non plus de la préfecture de police et sont intégrés au sein de la direction de la prévention, sécurité et protection (DPSP). Ils sont chargés des missions de contrôle et de répression dans les domaines du stationnement, de la circulation et de la lutte contre les troubles à l'ordre public. La gestion des stationnements est désormais externalisée et les parcmètres sont dorénavant surveillés par des entreprises privées. Il en est de même de la gestion des forfaits liés aux dépassements d'horaires.

La lutte contre les nuisances professionnelles relève de la compétence de la ville et plus particulièrement du Bureau de lutte contre les nuisances professionnelles. Une trentaine d'inspecteurs y est chargée de procéder au contrôle du bruit. Sur la base des plaintes recueillies, ils mesurent le bruit au moyen de sonomètre, procèdent à des avertissements et selon les cas les transmettent au tribunal de grande instance. Les plaintes relatives au contrôle des terrasses sont quand à elles transmises à la DPSP et à la direction de l'urbanisme (DU).

Enfin, le déplacement en trottinette électrique devient de plus en plus prisé. L'usage et le bon sens établissent à 6 km/h la vitesse horaire maximale sur les trottoirs des engins à roulettes équipés d'un moteur électrique et jusqu'à 25 km/h sur les pistes cyclables. L'ensemble des questions entourant le partage de la voie publique avec les piétons fera prochainement l'objet d'une réglementation précise.

2. RESULTAT DU VOTE DU BUDGET PARTICIPATIF 2018

Le projet lauréat du budget participatif 2018 est intitulé « Ouvrir l'Eglise Saint-Eustache sur le jardin des Halles » : la restauration du patrimoine pictural, sculptural et statuaire du chambranle intérieur de la porte du transept. Il consistera à faire de la porte du transept sud l'entrée principale de l'Eglise Saint-Eustache. Celle-ci sera équipée d'un sas vitré intérieur. Le montant de la réalisation est estimé à 300.000 €.

3. QUESTIONS DIVERSES

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions le médecin, le psychologue ainsi que les parents et leurs enfants, il a été envisagé d'emménager au sein de la crèche Saint-Roch un local, équipé du mobilier suivant : table à langer, mobilier d'agencement, porte-manteau, meubles, pieds, miroir et table. La participation mutuelle des 2 CDQ à cette dépense a été votée à l'unanimité.

En revanche, les projets suivants feront l'objet d'une étude plus approfondie :

- Habillage des potelets par une œuvre artistique « Street art »
- Achat d'un instrument de musique afin de bénéficier d'une première initiation musicale
- Protéger par un arceau métallique les recoins d'immeuble afin de limiter les épanchements d'urine
- Poursuivre partiellement le projet d'élargissement au sud de la rue de Richelieu (cf. budget participatif 2017) par la réfection de la place Mireille ou de la fontaine.

Les signalements suivants seront transmis au service de la voirie :

- Epanchements d'urine signalés en un recoin d'immeuble situé sur un passage de la rue Saint-Roch
- Entassement de poubelles dans la rue Sainte-Anne.

Par ailleurs, les nombreuses demandes d'intervention adressées au service de l'assainissement, suite à la fuite observée sur la fontaine place du Marché Saint Honoré sont malheureusement restées sans suite. Cette demande sera renouvelée.

Enfin, la présence de personnes sans-abri a été signalée à l'angle de la rue de la Sourdière et de la rue Saint-Hyacinthe. En règle générale, celles-ci sont accompagnées par des associations caritatives, présentes dans l'arrondissement et bénéficient d'un traitement social et psychiatrique.

La séance est levée à 20h25.